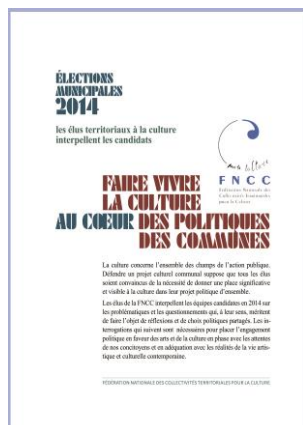


101 PROBLÉMATIQUES

pour un projet culturel pour les élections municipales de 2014



Préambule. LA FNCC a présenté un document d’interpellation des candidats aux élections municipales de 2014 – “Faire vivre la culture : au cœur des politiques des communes” – synthétisant les grands enjeux d’une politique culturelle municipale. Le présent document aborde de manière plus détaillée, secteur par secteur, les questions qui se posent aux élu(e) qui assumeront la charge complexe et sensible de la culture et, au-delà, à l’intégralité de l’équipe à laquelle ils participent. La culture est présente dans la ville, dans ses rues, dans ses lieux dédiés. Mais aussi dans les écoles. Et dans les foyers. Dans l’espace public et dans l’univers virtuel. C’est en grande partie par elle que se tisse le lien entre les citoyens dans leur singularité et la vie collective de la cité. C’est par elle aussi que la ville déploie son identité tout en participant au monde. A ce titre ainsi que par sa transversalité – car la culture touche aussi l’ensemble des dimensions sociales et économiques de la vie collective – elle est, en effet, “au cœur” des politiques des communes. Elle est aussi “au cœur” de la vie démocratique puisque les arts et la culture sont le lieu

par excellence de l’exercice de la liberté.

De ce dernier point de vue, les choix culturels d’une équipe municipale sont éminemment politiques. Mais ils sont également de plus en plus techniques au regard de la professionnalisation croissante des milieux de l’action culturelle. Bien des questionnements proposés ci-dessous pourront dès lors paraître très spécialisés (et c’est ici que le droit des élus à la formation prend toute sa nécessité). Pour autant, il importe d’envisager dans sa globalité le champ de responsabilité que représente la charge de l’élu(e) à la culture. Ce que tentent, sans prétendre à une quelconque exhaustivité, les 101 problématiques ici présentées.

SOMMAIRE

I - POLITIQUE CULTURELLE ET TERRITOIRES

- A. La crise : des choix difficiles
- B. Les coopérations entre collectivités.
- C. La demande croissante de démocratie participative
- D. Développement durable et diversité.
- E. Urbanisme, tourisme, et patrimoine.

II - LES NOUVEAUX ACTEURS DE LA CULTURE

- A. Culture et numérique.
- B. Les pratiques expressives citoyennes.

III – QUELS OUTILS POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ?

A. Les équipements de diffusion culturelle

- a. Les scènes théâtrales et scènes polyvalentes
- b. Les festivals
- c. Les musées
- d. Les musiques actuelles
- e. Le cinéma
- f. Les pratiques en amateur

B. Les missions culturelles

- a. Les pratiques en amateur
- b. L’enseignement artistique spécialisé initial
- c. L’éducation artistique et culturelle (EAC)
- d. L’accessibilité aux personnes handicapées

I - POLITIQUE CULTURELLE ET TERRITOIRES

Les enjeux artistiques et culturels sont par nature transversaux. Ils concernent autant les modalités globales de la gouvernance politique, les questions sociales, éducatives, environnementales, économiques... Ce sont également des enjeux de coopération entre les différentes natures de collectivités (en particulier quant au lien entre les communes et les intercommunalités), mais aussi des enjeux de construction de liens avec d’autres territoires, avec d’autres pays (coopération décentralisée, action internationale, européenne). Dès lors, un projet municipal de politique culturelle sera placé sous des éclairages multiples qui croisent l’ensemble des préoccupations de la société contemporaine. Questions.

- A. La crise.** Les fortes contraintes qui pèsent actuellement sur les budgets publics – contraintes qui s’ajoutent aux charges fixes des municipalités (conservatoires, musées, bibliothèques...) – vont conduire à faire des choix. Ces choix seront particulièrement lourds de conséquences, car les communes sont les principaux financeurs publics de la culture.
1. *Quels rééquilibrages : préserver les équipements, leur demander davantage de recettes propres, renoncer à certains projets coûteux, favoriser les structures les plus fragiles, travailler sur les statuts (régie municipale, délégation de compétence, EPCC...), mutualiser avec d’autres communes ou d’autres collectivités, privilégier les activités à fortes retombées économiques ou sociales ? Et comment expliquer le choix opéré ? Comment optimiser la dépense publique ?*
 2. *Les arbitrages peuvent avoir des conséquences brutales, en particulier sur les structures (souvent associatives) et les artistes les plus fragiles. Comment préserver ce tissu indispensable ?*
 3. *On peut être tenté de faire appel à des acteurs bénévoles (amateurs) ou à des propositions de spectacles peu respectueuses des droits des artistes pour assurer à moindre coût l’animation culturelle des villes. C’est là une crainte de nombreux artistes. Comment s’engager dans le respect de l’équité ?*
 4. *On peut aussi espérer compenser en partie les restrictions budgétaires par le recours au mécénat, notamment des PME locales, même si la crise lui est aussi défavorable. Cela doit-il être une piste ? Ou n’est-ce pas une illusion, car l’apport mécène est souvent peu significatif et rarement pérenne ?*
 5. *De manière générale, des pressions politiques pour faire baisser les budgets culturels sont à craindre. Parfois aussi les citoyens peuvent juger les dépenses culturelles peu appropriées à des temps difficiles. Comment, dans ce contexte, plaider pour l’affichage d’un volet culturel dans le projet municipal ? Faut-il le faire ou serait-il stratégiquement plus prudent de rester ici dans la discrétion ?*
 6. *Quelle part de budget culturel faut-il réserver ou afficher ? Faut-il l’exprimer en ratio “euros par habitant” ? Ou bien communiquer sur les actions et non sur les coûts ?*
 7. *Faut-il annoncer la mise en place d’un état de lieux des ressources culturelles et une évaluation de leur action ? Ou bien, en se gardant du principe toujours périlleux de la remise à plat, faut-il inscrire les actions dans la continuité ?*
- B. Les coopérations entre collectivités.** Les mandats 2014/2020 seront marqués par une réforme de la décentralisation dont on aperçoit déjà les grands traits. Trois d’entre eux – montée en puissance et agrandissement des intercommunalités (avec notamment le fléchage des élus communautaires lors des élections municipales), création des métropoles et renforcement des compétences des régions – tendent à affaiblir les prérogatives municipales ainsi que celles de l’Etat (cf. l’article de la loi de modernisation de l’action publique, adoptée le 19/12/2013, sur la possible délégation des compétences de l’Etat aux collectivités). Par ailleurs, la vie des territoires est appelée à s’envisager de plus en plus dans un environnement élargi, intercommunal, régional d’abord, puis européen.
8. *Comment, de manière générale, envisager le rôle de l’intercommunalité en matière de culture ? Est-elle dans ce cas un outil de la commune ou un véritable lieu politique de délibération pour l’action culturelle ? L’avenir des politiques culturelles de la municipalité passe-t-il par la mutualisation intercommunale ou doit-il au contraire rester dans les prérogatives fortes des communes ?*
 9. *Dans la mesure où l’intercommunalité a pris la compétence culturelle, quels équipements transférer et quels équipements garder sans perdre la main dans le domaine de la culture ?*
 10. *Certaines dimensions des politiques culturelles – par exemple l’éducation artistique et culturelle (EAC) ou bien la lecture publique – ne devraient-elles pas relever tout particulièrement de l’intérêt intercommunautaire ?*
 11. *Dans le cas des communes ayant vocation à être associées à une métropole, comment faire pour que les politiques culturelles municipales ne perdent pas en visibilité et en autonomie ?*
 12. *Du point de vue des liens inter-collectivités, l’histoire a montré l’efficacité des cofinancements – avec d’autres communes (cadre de l’intercommunalité), avec le département et /ou la région. Comment les favoriser ?*
 13. *D’un point de vue de coopération internationale, on sait l’importance que peuvent avoir des liens de coopération avec des pays dont sont originaires des communautés installées dans la commune. On sait également que des attitudes de lobbying difficilement gérables peuvent se manifester.*
 14. *En revanche, la coopération décentralisée, avec d’autres villes de France ou de l’étranger, apportent une ouverture qui ne peut que bénéficier au dynamisme culturel. Quel choix opérer et comment les mettre en œuvre ? Comment gérer cette question ?*

15. Les fonds dits "structuraux" de l'Union européenne peuvent être significatifs. Dans certains territoires, ils sont supérieurs aux engagements de l'Etat. Faut-il mettre en avant une forte volonté ainsi que des moyens pour une politique en direction de l'Europe ?

C. **La demande croissante de démocratie participative** constitue un réel enjeu des politiques culturelles dans la mesure où cette dimension mêle étroitement des exigences collectives (communautaires, générationnelles, sociales) et individuelles. La culture apparaît donc comme un espace particulièrement approprié de mise en œuvre d'une gouvernance participative. Pour autant, cette perspective – qui suppose de passer d'une politique d'offre "éclairée" à une attitude d'écoute – soulève de nombreuses questions. Les réponses auront de fortes implications tant pour les politiques que pour les citoyens et pour les professionnels des arts et de la culture.

16. Comment organiser une démocratie culturelle participative (états généraux, conseils de quartier, comités d'usagers, liens associatifs, utilisation des outils numériques...) ?

17. Comment éviter le "populisme" (on entend parfois dire que la culture, c'est à la fois une éduquer et proposer aux gens ce qu'ils ne savent pas qu'ils attendent...) ?

18. Comment concilier les exigences des arts et des artistes avec les attentes citoyennes ?

19. Comment, faire vivre la participation dans la durée afin qu'elle n'apparaisse pas comme une forme d'instrumentalisation ?

20. Comment articuler théoriquement la mise en valeur du geste singulier, volontiers contestataire, propre aux arts et l'idée de recherche de consensus inhérente au principe de la démocratie participative ?

D. **Développement durable et diversité.** Au-delà des nouvelles exigences environnementalistes (éco-concerts, respect des normes dans les équipements culturels, etc.), la notion de développement durable appliquée dans le champ de la culture suppose une approche de la vie symbolique de nos sociétés comparable à celle d'un écosystème biologique : un respect, décliné sur le très long terme, de l'ensemble des initiatives artistiques et culturelles de telle sorte que la densité de la vitalité culturelle qu'on lèguera aux générations futures soit au moins égale à ce qu'elle est aujourd'hui. Avec cette différence qu'en matière de culture, l'équilibre de l'écosystème passe par sa croissance et sa diversification continues.

21. Comment inscrire réellement dans l'action politique les principes énoncés par la Convention pour la préservation et la promotion de la diversité culturelle (Unesco, 2005) ? Et notamment comment prendre en compte la diversité dans toutes ses composantes : esthétiques, générationnelles, communautaires, associatives, professionnelles et en amateur... ?

22. Comment manifester et nourrir les identités territoriales particulières sans pour autant renoncer à la dimension universaliste et profondément ouverte de la culture ? Comment travailler à conjuguer l'horizon local et l'horizon national ?

23. Dans les territoires dotés d'une culture régionale particulière et notamment d'une langue régionale, comment assumer la responsabilité de leur préservation ?

24. Comment favoriser le dialogue interculturel dans la commune ?

25. Les nombreuses évolutions démographiques que connaissent les villes et, tout particulièrement les communes rurales, modifient en profondeur le "profil" des attentes culturelles de leurs populations : comment s'assurer de la représentativité des équipes municipales, satisfaire les nouvelles attentes et tirer parti de cette diversité nouvelle pour dynamiser la vie culturelle ?

26. Comment inscrire la notion de "durabilité" dans la vie culturelle (ancrage territorial des manifestations, transmission, enseignement, lien de la culture avec les autres dimensions, sociales et économiques, de la vie des territoires...) ?

27. Comment repérer et soutenir les initiatives croisant les enjeux culturels et écologiques ? Comment envisager le soutien à la culture au-delà de ses seuls aspects proprement artistiques ?

28. Faut-il mettre en place un Agenda 21 à la culture ?

E. **Urbanisme, tourisme, et patrimoine.** C'est un fait désormais avéré que le dynamisme culturel constitue un atout économique important non seulement par ses "retombées" mais aussi par sa capacité d'augmenter l'attractivité des territoires et ainsi de favoriser l'implantation de nouveaux habitants et entreprises. Sans être forcément mises au cœur des projets culturels, ces dimensions ne peuvent être négligées. Le patrimoine constitue un atout irremplaçable. La mondialisation a aussi conféré de plus en plus de force aux revendications de protection, des attentes qui s'appliquent à un nombre croissant de bâtiments et de sites.

29. Faut-il s'engager vers des dispositifs exigeants de protection et de mise en valeur (AVAP, label Ville d'art et d'histoire...) ?

30. Comment assumer financièrement la responsabilité des communes pour la restauration de monuments historiques dont elles sont propriétaires ?
31. Comment gérer le "petit patrimoine" ?
32. Comment revivifier les centres villes grâce à leur réhabilitation patrimoniale ? De ce point de vue, comment aussi associer les commerces culturels (du cinéma à la restauration, des librairies aux galeries) à la revitalisation des centres villes en évitant leur migration vers les quartiers périphériques ?
33. Au contraire, dans les villes plus grandes, comment imprégner d'atouts culturels les quartiers excentrés et/ou sous-équipés ?
34. Comment concilier héritage et innovation, architecture et patrimoine dans le cadre de la gestion de l'aménagement du territoire et des plans d'urbanisme ? Faut-il veiller à contrer des processus d'étalement urbain néfastes à l'identité et à la cohésion sociale des villes ?
35. Faut-il lutter contre la dégradation urbanistique des abords de la ville ?
36. Quels recours aux outils et compétences extérieurs aux services municipaux : DRAC, CAUE, ABF ? Ou faut-il privilégier les compétences internes ?
37. Comment favoriser le dialogue et la collaboration transversale entre les différents services municipaux en charge de la culture, de l'urbanisme, du patrimoine, etc. ?
38. Comment associer les populations aux choix patrimoniaux et urbanistiques ?
39. Faut-il mettre en avant, sous le triple signe de la culture, de l'économie et du tourisme, les productions marquées par une forte identité locale ?
40. Comment concilier les actions en faveur du tourisme et les attentes quotidiennes des habitants ?
41. Comment traduire politiquement ce fait (Convention de Faro) que le patrimoine et le paysage urbanistique sont la grammaire même de la vie des citoyens, et ce sans tomber dans une forme d'immobilisme ?

II - LES NOUVEAUX ACTEURS DE LA CULTURE

A. Culture et numérique. Les réseaux et outils numériques ont fait des écrans la scène culturelle majeure de nos sociétés. Cette réalité commence tout juste à être prise en compte et il apparaît certain que le fait de la négliger coupera profondément le lien entre les responsables culturels et la population, en particulier avec les jeunes. Mais le caractère déterritorialisé de cette culture à l'écran et le fait qu'elle se développe pour beaucoup à l'intérieur des foyers (et non dans l'espace public), en fait une donnée difficilement accessible à l'action politique. Enfin, les équipements traditionnels – bibliothèques, musées, scènes de spectacles, etc. – peinent à s'investir dans l'irréalité numérique qui est pourtant de plus en plus la réalité culturelle des habitants.

42. De quelles compétences nouvelles (et personnels nouveaux) les services municipaux doivent-ils s'adjoindre pour devenir véritables acteurs de la scène culturelle numérique ?
43. Comment travailler à réduire ce qu'on appelle la "fracture numérique" ?
44. Comment atteindre les Internautes pour participer à leur engouement culturel et aussi pour mettre en résonance dans l'espace public leurs propres créations et initiatives culturelles et artistiques ?
45. Comment dépasser l'usage d'Internet comme un simple outil de communication pour en faire un lieu de proposition et de diffusion de "contenus" artistiques et culturels inclus dans les politiques de la ville ?
46. Comment susciter dans les équipements culturels soutenus par la ville et dans les commerces (en particulier les librairies) une réelle insertion sur Internet ?
47. Quelles nouvelles missions pour les équipements, notamment, pour les bibliothèques, en particulier pour prendre en compte l'essor des pratiques en amateur, dopées par la démocratisation des outils numérique ainsi que par celle de l'accès à un public ?
48. Sachant que la "culture écran" est souvent associée à un goût accru pour les sorties culturelles, comment satisfaire et articuler cette double demande ?

B. Les pratiques expressives citoyennes. La mutation numérique a favorisé des pratiques artistiques qui, sans être véritablement professionnelles, se déploient en situation professionnelle, c'est-à-dire en direction d'un public. Il y a un essor de ce qu'on appelle parfois les "proam" (professionnels-amateurs) qui pratiquent publiquement, mais hors marché et hors institution, leur expression artistique, avec parfois un succès et une audience indéniable. Il y a également les pratiques d'autoproduction consistant pour un artiste à se mettre directement en relation avec son public, sans intermédiaire industriel ou institutionnel : l'auteur peut contourner, grâce à Internet, tant l'éditeur que le libraire ; le musicien peut s'autonomiser à la fois du producteur discographique, des distributeurs, des diffuseurs, de médias... Ces pratiques, de plus en plus incontournables (l'essor des *home-studios* en fait une donnée de base d'une carrière musicale), sont en plein essor. Avec une faiblesse : elles sont fragiles car parfois adossées à un savoir-faire minimal et, de surcroît, elles subissent la

convoitise d'opérateurs culturels marchands privilégiant une logique d'uniformisation. En revanche, elles sont aussi un rempart contre l'industrialisation de la culture et, par-là, des vecteurs forts de la promotion de la diversité créatrice.

49. *Sachant que ces acteurs sont essentiels au dynamisme culturel local, comment les associer au projet politique ? Ou, au contraire, la puissance publique doit-elle rester à l'extérieur de ces modalités de la vie artistique ?*
50. *Faut-il ouvrir les espaces publics (par exemple les équipements culturels) à ces expressions ? A quelles conditions ? Dans quelle proportion ?*
51. *Comment gérer d'éventuelles réticences des acteurs traditionnels de la culture et des arts ?*
52. *Comment accompagner, professionnaliser ces initiatives artistiques (locaux de répétition, d'enregistrement, accompagnement des producteurs locaux, des tourneurs, des radios...) ?*

III – QUELS OUTILS POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ?

Les politiques culturelles municipales s'appuient sur un certain nombre d'équipements municipaux et de missions : théâtres, bibliothèques, musées, cinémas municipaux ou bien soutenus par les municipalités, scènes de musiques actuelles, festivals... Les acteurs sur lesquels elles peuvent s'appuyer sont nombreux et divers : équipes municipales, professionnels de la culture (des structures municipales mais aussi départementale, régionales et de l'Etat déconcentré/DRAC), artistes, milieux associatifs, bénévoles.

Les communes ont également en charge un certain nombre de missions pour lesquelles, là encore, elles disposent d'équipements ou d'équipes : l'enseignement spécialisé (avec les conservatoires mais aussi les écoles associatives et, pour les musiques actuelles, des offres de studios de répétition et autres dispositifs de soutien à l'émergence en ce domaine), l'éducation artistique et culturelle (EAC), le livre et la lecture publique (avec les bibliothèques, les associations œuvrant dans le domaine de la lecture publique, parfois des maisons de la poésie).

Par ailleurs, l'importance de la présence de l'art dans la cité (arts du cirque, arts de la rue) peut constituer une part non négligeable des politiques culturelles.

Enfin, il est désormais avéré qu'un certain nombre de commerces culturels sont, à la manière de quasi acteurs publics, des facteurs indispensables de vitalité culturelle : cinémas, librairies, galeries mais aussi les cafés, qu'ils soient des cafés-musique (précieux pour les jeunes musiciens professionnels ou en voie de professionnalisation), des cafés-philo ou autres.

Autre élément décisif, la vie associative, terreau de nombreuses initiatives et relais majeurs de l'action culturelle et notamment les associations de pratique en amateur. Enfin, l'engagement d'acteurs d'autres secteurs est également un levier d'action culturelle politique : hôpitaux, écoles, prisons, entreprises mécènes...

Chacun de ces "outils" – qui sont aussi des finalités en soi – peuvent faire l'objet de choix politiques particuliers, toujours spécifiques selon les territoires, dont l'ensemble dessinera le profil du projet culturel municipal.

Enfin, une problématique s'avère aujourd'hui centrale : les institutions et les équipements culturels semblent de moins en moins en phase avec les attentes des populations. Si leur rôle reste capital, une politique culturelle ne peut plus aujourd'hui se contenter uniquement de les gérer et de les soutenir. De lieux de culture, il semble devoir être amenés à devenir des opérateurs territoriaux au service d'un projet culturel global prenant en compte à la fois la vitalité des arts et celle des expressions esthétiques citoyennes, ces deux aspects se confortant et se nourrissant l'un l'autre.

A. Les équipements de diffusion culturelle

a. **Les scènes théâtrales et scènes polyvalentes** soutenues par les municipalités sont les premières vitrines des politiques culturelles municipales. Ces scènes, aux statuts variés, ne sont pas toujours dotées de chartes de mission précises indiquant les attentes de la municipalité, garantissant leur autonomie de création, la pérennité de leur action et envisageant leur articulation au sein de projet politique global, notamment en prenant en compte les modifications des attentes et des comportements culturels des citoyens.

53. *Faut-il définir ou redéfinir les missions de ces scènes du spectacle vivant ? Sur quelles bases (par exemple la récente "Charte des missions artistiques et territoriales des scènes publiques hors label" que la FNCC a élaborée et cosignée avec le SNSP) ?*
54. *Quelles nouvelles missions (autres que celles de la diffusion de spectacles professionnels, du soutien à l'activité des artistes, de la sensibilisation et de ce qu'on appelle "l'élargissement des publics") doivent être les leurs : un travail accru en direction des écoles ? l'accompagnement, voire l'ouverture de leurs locaux, aux praticiens en amateur ? la mise en résonance des expressions citoyennes ? d'autres ?*
55. *Comment, sans mettre en péril leur autonomie nécessaire, faire de ces scènes des acteurs plus efficaces au service de la collectivité : travailler davantage en réseau ? multiplier les mutualisations des moyens,*

les coproductions ? se mettre en lien avec les autres équipements culturels ? soutenir davantage l'émergence ? prolonger leur action pendant les périodes de vacances ?

b. Les festivals sont d'importants acteurs culturels qui, même si leur initiative est la plupart du temps individuelle et leur statut associatif, peuvent être des relais de l'action municipale dans la mesure où ils bénéficient d'aides publiques. Là encore leur autonomie est essentielle, mais leur ancrage territorial, souvent patrimonial, donne tout son sens à une convergence d'objectifs avec le projet culturel municipal.

56. *Faut-il, au vu de leur succès et malgré leur caractère saisonnier et événementiel, accroître leur soutien public ?*
57. *Faut-il concentrer les aides sur un petit nombre de festivals particulièrement attractifs ou, au contraire, "saupoudrer" et respecter l'existant ?*
58. *Faut-il les utiliser pour créer une image particulière, en soutenant un style, un esthétique, un mode d'expression ou, au contraire, chercher la variété ?*
59. *Faut-il formaliser un projet commun (cahier des charges) ? Quels types de lien avec le territoire faut-il favoriser : vers les scolaires, les amateurs, les autres structures et notamment les scènes de musique, les artistes locaux, les expressions régionales, celles issues de la diversité culturelle, les artistes émergents ?*
60. *Faut-il, et comment, envisager l'inscription de leur action tout au long de l'année ?*
61. *Ou au contraire, faut-il les considérer comme des acteurs du tourisme culturel, travaillant ponctuellement mais générant de fortes retombées économiques ?*

L'association France Festivals distingue trois types de festivals : ceux dont les activités principales sont la production et la création, ceux qui se consacrent surtout à la diffusion sans pour autant négliger la production, et enfin ceux qui ont plus une visée de développement territorial, de lien social ou de retombées économiques qu'une finalité artistique.

62. *Quel type de festivals faut-il davantage privilégier ? Faut-il indexer le soutien public à des choix particuliers – développement territorial, soutien à la création artistique (et donc au rayonnement) – ou, au contraire, mettre en valeur la diversité des objectifs et des missions ?*
63. *Quel soutien apporter à d'éventuels festivals en amateur – de théâtre notamment ?*

c. Les musées sont à la fois une lourde charge financière pour les municipalités et un outil d'action culturelle aussi important que souvent mal utilisé. Le réseau national des "musées de France" (le plus important réseau culturel après les bibliothèques et les écoles de musique) est une réalité dormante qui pourrait devenir un puissant vecteur de développement culturel. Par ailleurs, leurs missions fondamentales – conservation et présentation – semblent pouvoir être enrichies de missions nouvelles.

64. *Comment dynamiser les musées municipaux ?*
65. *Quelles nouvelles missions leur conférer : une offre d'ateliers de pratiques (pour les musées d'arts) ? l'éducation artistique et culturelle ?*
66. *Comment envisager la coopération des musées avec les autres équipements culturels, notamment les bibliothèques, les archives ?*
67. *Faut-il favoriser leur lien avec les galeries et tenter de combler le fossé entre acteurs institutionnels et acteurs publics des arts plastiques ?*

d. Les musiques actuelles sont les expressions artistiques les plus appréciées par les jeunes. Beaucoup de jeunes les pratiquent eux-mêmes ou souhaitent le faire. Le milieu des musiques actuelles a également la particularité d'être peu institutionnalisé et de mêler un très grand nombre d'acteurs différents (artistes, techniciens, producteurs de spectacles et de CD, diffuseurs, radios...). Il se situe également à la croisée des industries culturelles. Enfin, leur prise en compte par les pouvoirs publics est récente et leur soutien public peu important (cependant, ce sont les communes qui se sont le plus engagées dans ce domaine) alors qu'il s'agit pourtant d'une attente culturelle majeure.

68. *Le soutien aux musiques actuelles doit-il être une priorité ?*
69. *Faut-il réévaluer la répartition des aides aux musiques, traditionnellement opérées en faveur des musiques savantes ?*
70. *Comment l'organiser ? Faut s'engager dans le processus dit de Schéma d'orientation des lieux de musiques actuelles (Solima), c'est-à-dire l'organisation d'une concertation entre tous les acteurs, les collectivités et l'Etat ?*
71. *Le ministère de la Culture, la CGT-Spectacle et les syndicats de brasseurs viennent de formaliser un dispositif "cafés-culture" permettant de favoriser les concerts dans les cafés et, par-là, à la fois de soutenir l'emploi artistique et de contribuer à la professionnalisation. La mairie doit-elle inciter les cafés à s'affilier à ce dispositif ?*

72. *Le bénéfice artistique et social de l'installation d'une scène de musiques actuelles, si possible en centre-ville, est largement avéré, mais les craintes de "nuisances" persistent. Ce type d'équipement n'est-il pas indispensable ? Doit-il constituer une priorité ?*
73. *Ces scènes ont le plus souvent pour vocations premières la diffusion et le soutien à l'émergence et à la diversité. Ne faut-il pas aussi leur conférer des missions de formation et de préprofessionnalisation (studios de répétition, aide au montage de "maquettes") et suivre en cela les exigences du label d'Etat SMAC ?*
74. *Les musiques actuelles portent aussi des enjeux commerciaux très denses. Les opérateurs privés ont tendance à tenter de prendre le contrôle de certains lieux (et ce en-deçà des grandes scènes type Zénith). Comment préserver l'autonomie de ces scènes ? Le faut-il ?*
75. *Faut-il soutenir l'enseignement associatif des musiques actuelles ? Favoriser son dialogue avec les conservatoires ou au contraire défendre leur autonomie vis-à-vis de l'institution ?*
76. *Les musiques traditionnelles font partie des musiques actuelles, tout comme les musiques dites "du monde". Faut-il développer une politique spécifique envers les unes et les autres ?*
77. *Au-delà du soutien à la diffusion de ces pratiques, ne faudrait-il pas mettre en œuvre un soutien à leur production ainsi qu'à leur transmission ?*

e. Le cinéma est une autre expression artistique très populaire. C'est également une industrie profondément bouleversée par la mutation numérique. Les petites salles de cinéma des centres villes peinent à s'équiper en numérique, à accéder aux copies de films et à assumer leurs loyers. La tendance est à la création de multiplexes dans les zones à forte densité de population et, bien souvent en périphérie. Par ailleurs, par leurs cinémas municipaux et/ou soutenus par la municipalité, les collectivités – essentiellement les communes – constituent, en nombre d'écrans, le premier réseau de diffusion de France. Leur responsabilité est donc considérable.

78. *Faut-il s'engager dans la numérisation des salles dépendant des municipalités ? Comment envisager les coûts des mises à jour successives des matériels ?*
79. *Comment inscrire les cinémas dans le projet culturel global de la municipalité ? Doivent-ils rester de simples lieux de diffusion ? Ou bien de débats, de rencontres et d'échanges ?*
80. *Comment prendre en compte la pratique en amateur récente qui est celle du cinéma ? Comment aider les jeunes qui s'y engagent (lesquels cherchent moyens, lieux de tournage...) ? Faut-il mettre en résonance – comment ? – leurs productions dans l'espace public ?*
81. *Le cinéma est un important facteur d'attractivité et de création d'emplois. Faut-il – comment ? – mettre en place une politique d'incitation aux tournages ?*

B. Les missions culturelles. Au-delà des équipements, mais en lien avec eux, les communes ont en charge, de par la loi, plusieurs missions d'éducation, d'enseignement et de formation. Assumer ces missions exige un travail transversal mêlant l'ensemble des acteurs culturels, institutionnels comme associatifs mettant en lien les services culturels et ceux de l'éducation, mais aussi la commune avec l'intercommunalité, le département et la région. Ces missions concernent ainsi les enseignements spécialisés, l'accompagnement des pratiques en amateur et l'Education nationale. Ainsi que les personnes handicapées dans l'ensemble de ces missions.

a. Les pratiques en amateur sont en plein essor. Suivant en cela l'exemple du ministère de la Culture, les différents acteurs de la puissance publique les ont traditionnellement peu soutenues. Aujourd'hui, la demande croissante de démocratie culturelle ainsi que le renouveau des idéaux de l'éducation populaire conduit à les revaloriser. Le chantier est immense et il inquiète nombre d'artistes qui craignent de ne plus être placés au centre des politiques en faveur de la culture.

82. *La démocratisation de l'accès à l'expérimentation des pratiques artistiques est sans doute aussi essentielle que celle de l'accès aux œuvres. Est-ce ce principe – celui de l'émancipation – qui doit justifier une politique en direction des amateurs ? Ou, plus simplement, celui de l'épanouissement personnel ?*
83. *Souvent les praticiens en amateurs sont réticents devant les velléités d'intervention publique en leur faveur, car ils la perçoivent comme une intrusion. Faut-il les prendre en compte politiquement ?*
84. *Comment, dans un programme politique, équilibrer le soutien nécessaire aux artistes et la prise en compte tout aussi indispensable des pratiques en amateur ?*
85. *Faut-il orienter le soutien aux amateurs vers l'accompagnement (via des professionnels) ou bien prendre acte de l'autonomie de leurs pratiques ?*
86. *Comment renouer avec les milieux de l'éducation populaire ?*
87. *Certaines pratiques sont quasi ignorées par les pouvoirs publics, en particulier celles des arts plastiques, avec cette conséquence que des opérateurs privés se sont emparés de cette forte demande, sans garantie ni de qualité ni d'équité démocratique quant à leur accès. La municipalité doit-elle ici*

s'engager ? Avec quels outils (une concertation type Solima, les établissements d'enseignement spécialisé, le ou les musées, en lien avec les bibliothèques...) ?

88. *Sachant que les prestations publiques – rémunérées ou non – des amateurs sont interdites par la loi (sauf dans les cafés affiliés au dispositif des “cafés-culture”), comment assurer leur contribution à la vie culturelle publique sans soulever les craintes de concurrence déloyale de la part de professionnels ?*

89. *Dans la mesure où toute pratique d'une expression artistique présentée dans un espace public est pratique en situation professionnelle – devant un public –, la gestion des lieux n'est-elle pas le principal outil d'une politique en direction des amateurs ?*

b. L'enseignement artistique spécialisé initial (et professionnel dans le cas des écoles d'art) qui doit être placé dans le cadre d'un schéma départemental d'enseignement artistique (articulant enseignement institutionnel et associatif) et devrait (selon la loi de décentralisation d'août 2004) comporter des cycles d'orientation professionnelles (COP ou CEPI), en principe financés par les régions mais se déroulant dans des conservatoires principalement soutenus par les communes. Mais quelles que soient les responsabilités assumées par les collectivités, l'enseignement artistique est essentiel, même s'il est coûteux et même s'il ne touche pas forcément une grande part de la population : c'est le terreau de la vie artistique, la première marche de ceux qui souhaiteront devenir des professionnels et des lieux de formation technique indispensables pour les amateurs et spectateurs des arts.

90. *Comment, sans remettre en cause leur mission première, engager les écoles de musique à assumer davantage un rôle d'acteur culturel territorial à part entière, actif dans la ville ?*

91. *Faut-il articuler, coordonner, les établissements institutionnels et les enseignements associatifs afin d'être en mesure d'offrir un véritable réseau de proximité d'enseignement artistique de proximité, accessible partout et à tous ?*

92. *Comment prendre en compte des enseignements encore trop marginalisés, comme les arts du cirque, les arts plastiques et, dans une moindre mesure, la danse ?*

93. *Comment accompagner l'engagement des conservatoires dans l'EAC – un souhait ministériel mais une difficile équation territoriale ?*

c. L'éducation artistique et culturelle (EAC) – en lien complexe avec la réforme des rythmes scolaires – dont le Gouvernement souhaite la généralisation.

94. *Quel est la raison d'être de la nécessité de généraliser l'EAC ? Est-ce parce que c'est bénéfique pour les résultats scolaires ? Parce que c'est un fort vecteur de socialisation ? Parce que cela repose les enfants des temps d'apprentissage scolaire proprement dit ?*

95. *Pour sa part, la FNCC identifie la nécessité de l'EAC est estimant que les arts et la culture sont un moyen de faire l'apprentissage de l'exercice de la liberté. Cette justification pour ainsi dire démocratique est-elle pertinente ?*

96. *Comment aborder les contenus d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (péri et extrascolaire) en veillant à leur qualité ?*

97. *Comment organiser les concertations avec l'ensemble des acteurs culturels ainsi qu'avec les autres collectivités dans le cadre des Plans d'éducation territoriale (PET) ?*

98. *Comment veiller à l'équité des offres d'EAC dans tous les établissements scolaires ?*

99. *L'objectif de la généralisation de l'EAC mais aussi la réforme des temps scolaires exige de la part des communes qu'elles recrutent un grand nombre d'intervenants, avec les questions de qualification que cela pose. A qui avoir recours ? Aux professionnels (artistes et enseignants des conservatoires par exemple), au secteur associatif ? Aux amateurs ?*

100. *Faut-il basculer les interventions en temps scolaire (par exemple celle des Dumistes ou celles des classes “à PAC”) sur le temps périscolaire, avec les économies que cela permet ? Ou, au contraire, veiller à ne pas porter atteinte à ces initiatives co-élaborées avec l'Education nationale ?*

d. L'accessibilité aux personnes handicapées

101. *Comment envisager l'accessibilité de personnes en situation de handicap à la fois aux lieux, aux enseignements et pratiques et à leurs propres facultés inventive ?*

La FNCC

Jeudi 6 mars 2014

FNCC, 15 rue Léon Lamaizière, 42000 Saint-Etienne, www.fncc.fr, 04 77 41 78 71